

M. Baldwin: Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur. Le député de mon parti, qui a proposé l'amendement est présent tout comme les autres le seraient s'il n'y avait pas eu cette très importante réunion. Je crois que ce serait faire preuve de bonne administration et qu'il serait plus facile de mener à bien les affaires de la Chambre si nous passions au Code canadien du travail.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à discuter du bill sur le crédit agricole ou du Code canadien du travail; cependant si l'on choisit ce dernier, j'aimerais me réserver quelques droits quant à l'ordre des amendements, un ou deux de nos députés n'étant pas présents à cause du changement de programme effectué par un député d'en face.

• (1550)

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous pourrions passer à l'étude du Code canadien du travail.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre consent-elle à remettre à plus tard l'étude du bill C-5?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, si les autres partis sont disposés à passer à l'étude du Code canadien du travail, nous pourrions le faire. Apparemment, certains seraient disposés à passer à l'étude du Code canadien du travail. Sinon, nous pourrions aborder la troisième lecture du bill relatif au régime de sécurité du revenu familial.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais le ministre est absent.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je vois que la Chambre traverse des moments assez difficiles. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les rappels au Règlement qui ont été soulevés, de même que les questions de procédure.

Je comprends parfaitement la position des membres du comité de l'agriculture, notamment ceux qui s'intéressent à la Commission canadienne du blé. Très visiblement, la Chambre manifeste un intérêt marqué pour le bill C-5, tendant à modifier la Loi sur le crédit agricole, de même que pour l'amendement qui a été proposé.

Quant à nous, nous serions disposés à appuyer la proposition visant à suspendre les travaux de la Chambre relatifs au bill C-5, et de reprendre l'étude du bill C-183, intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail».

Donc, j'espère que la proposition qui vient d'être faite sera adoptée unanimement et, pour notre part, nous sommes disposés à l'appuyer.

[Traduction]

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Y a-t-il consentement unanime pour ajourner ce débat?

Des voix: D'accord.

M. Knight: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-qu'on a décidé de ne pas étudier à présent le projet

[L'hon. M. MacEachen.]

de loi sur le crédit agricole du fait que certains députés doivent siéger au comité de l'agriculture, puis-je, au nom de mon parti, demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous donner l'assurance qu'après en avoir terminé avec le Code du travail, ou reprendra l'étude de la loi sur le crédit agricole?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur nous avons l'intention d'accorder une haute priorité à ce projet de loi.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES, LE CONSEIL DES RELATIONS OUVRIÈRES, LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE INDUSTRIELLE ET LES BUREAUX DE CONCILIATION

La Chambre passe à l'étude du bill C-183, tendant à modifier le Code canadien du travail, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport avec propositions d'amendement.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest) propose la motion n° 1 que voici:

Que l'on modifie le bill C-183 tendant à modifier le Code canadien du travail, en supprimant les lignes 1 à 32, à la page 1 et en retranchant les mots «En conséquence» de la ligne 1, à la page 2.

Monsieur l'Orateur, on peut facilement voir ce qui arrive lorsque le gouvernement modifie son attitude et tente de proposer, en dernière minute, une mesure législative. Le gouvernement disposait de tout un an . . .

Une voix: Non, de quatre.

M. Alexander: . . . pour proposer ce projet de loi. Il fait preuve d'irresponsabilité parce que des députés qui voudraient discuter cette mesure législative n'ont pas été prévenus à temps. Nonobstant ces difficultés, nous discuterons ce projet de loi, car nous sommes prêts, de ce côté-ci de la Chambre, à affronter virtuellement n'importe quelle situation. Nous sommes tout à fait disposés à continuer.

L'objet de cet amendement se passe, à mon sens, de commentaires. Il s'agit de supprimer le préambule du projet. Si l'on réfléchit un peu à la question des négociations collectives, on a raison de croire que beaucoup d'entre ceux qui sont régis ou non par des ententes patronales-ouvrières mettent en doute l'efficacité de telles négociations. Si je dis cela, c'est que personne ne semble s'intéresser aux dispositions actuelles du Code canadien du travail eu égard aux grèves qui paralysent le port de Montréal ainsi que Trois-Rivières et Québec. On fait apparemment fi aussi bien de la loi que des conventions collectives.

Des voix: C'est une honte!

M. Alexander: Apparemment, le gouvernement ne sait que faire, même si le public y perd un million de dollars par jour. Il s'agit là d'une estimation prudente qui ne porte que sur la ville de Montréal. Si on envisage le reste du pays et diverses autres sortes de biens et matériaux à transporter dans tout le pays, notamment le blé des provinces de l'Ouest, nous pouvons comprendre, je crois, que nous ne saurions souscrire à ce genre de préambule. Je soutiens respectueusement au nom de mon parti que nous ne pouvons accepter les prémisses de ce préambule.